

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 04 90 92 25 76 – E-mail : contact@sicas.fr – Site internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2026 / 07 -

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Débat d'Orientations
Budgétaires 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la Présidence de Philippe GINOUX et suivant la convocation en date du 10 Avril 2026.

Résultat des votes :

Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Présents :

ALLEINS	M. BLANC Roland	M. RIVIERE Francois
ARLES	M. RAVIOL Pierre	
BARBENTANE	M. GABRIEL Arnaud	Mme MENVIELLE Sylvie
CHATEAURENARD	M. CLARETON Bernard	M. SEISSON J-Pierre
EYGALIERES	M. GRIMAUD Adrien	Mme PELISSIER Aline
GRAVESON	Mme SCHWEITZER Elisabeth	M. DEURRIEU Frédéric
LAMANON	Mme GRECH Anne-Flore	
MAS BLANC DES A.	M. GESLIN Laurent	M. VILLERMY J-Louis
MOLLEGES	M. FAURE Vincent	
NOVES	M. ANASTASI Robert	M. GORI Frédéric
ORGON	M. DEVOUX Jean-Louis	Mme YTIER Angélique
PLAN D'ORGON	M. CLARETON Thierry	
ROGNONAS	M. GINOUX Régis	
ST ANDIOL	M. ROBERT Daniel	Mme DANIEL Odile
ST ETIENNE DU G.	M. GALERON J-Francois	M. REYNAUD Philippe
ST REMY DE P.	M. THOMAS Romain	
SENAS	M. BRIEUNE Yvan	M. GINOUX Philippe

Secrétaire de séance :

Adrien GRIMAUD

Excusés :

		Représenté par
ARLES	Mme MAILHAN Claire	M. RAVIOL Pierre
EYRAGUES	M. GAVANON Michel	M. GINOUX Philippe
LAMANON	M. NERVI Christian	Mme GRECH Anne-Flore
PLAN D'ORGON	Mme LATY Audrey	M. CLARETON Thierry
ST REMY DE P.	M. GUIBERT Léonard	M. THOMAS Romain

Absents :

EYRAGUES	M. LIBOUREL Vincent	
MALLEMORT	M. FARRO Dimitri	M. RAVAZZA Victor
MOLLEGES	M. FABRE Frédéric	
ROGNONAS	M. LAMBERT Marc	
TARASCON	M. DUCOURET Alexandre	M. DEBICKI Olivier

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 04/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260427-DEL_2026-07-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Présents autres :

JEUNES AGRICULTEURS CRAU ALPILLES	M. RAPPELIN Thibault
FDSEA ST REMY	M. LACOSTE Pierre

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36, L5622-3, L5711-1, L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales compte parmi ses membres au moins une commune dont la population est supérieure à 3500 habitants. Le vote du budget primitif doit donc être précédé dans les deux mois avant son examen d'un débat d'orientations budgétaires.

LE COMITE SYNDICAL

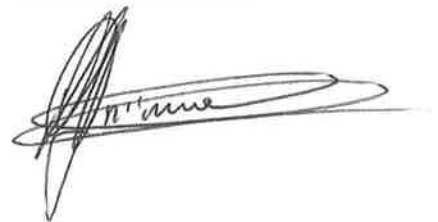
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré

Prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026, présenté ce jour, par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU CANAL DES ALPINES
SEPTENTRIONALES (SICAS)
305 Chemin du Pavillon
13103 MARS BLANC DES ALPILLES
Philippe GINOUX

Le Secrétaire de séance
Adrien GRIMAUD



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 04/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260427-DEL_2026-07-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026